



EN BREF...

LE HANDICAP ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2015

L'ESSENTIEL

Contexte

- 7 874 586 habitants en Auvergne-Rhône-Alpes dont 63% en âge de travailler.

Emploi privé (2012*)

- 727 113 établissements privés, dont 11 625 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 41 929 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 3,6%

Emploi public (2013*)

- 104 303 établissements publics dont 1 365 sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- 15 700 travailleurs handicapés en emploi
- Taux d'emploi direct : 5,3%

L'orientation, la remise à niveau et la formation

- 4 730 actions d'orientation et de remise à niveau
- 3 640 bénéficiaires de formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes
- 296 organismes de formation référencés

Accompagnement et accès à l'emploi

- 58 458 demandeurs d'emploi TH
- 5 075 jeunes suivis par les Missions Locales
- 10 921 personnes accompagnées par le réseau des Cap emploi

Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

- 14 481 assurés accompagnés par la CARSAT au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle
- 3 612 parcours ouverts par les SAMETH durant l'année
- 3 096 maintiens réussis parmi les parcours SAMETH

1 - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

* Dernières données disponibles

Le contexte socio-économique

Disposant d'un positionnement stratégique (limitrophe de cinq régions et deux pays), la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe à la 2^e place des régions françaises les plus peuplées et les plus riches.

En effet, la région accueille 12% de la population de France métropolitaine (en 2015) et son PIB s'élevait en 2013 à 243 milliards soit également 12% de la richesse nationale.

Malgré de fortes disparités sur ses territoires, la région Auvergne-Rhône-Alpes a connu une croissance démographique plus soutenue qu'en France métropolitaine (+0,8% contre +0,5% entre 2008 et 2013). Cette augmentation de la population est portée par des soldes migratoire et naturel positifs (respectivement +0,3% et +0,4%).

L'économie régionale s'appuie sur un secteur tertiaire solide qui représente 74% des établissements privés. De plus, la région a également la spécificité de disposer d'un tissu économique industriel important qui représente 26% de l'emploi au 31 décembre 2014 en Auvergne-Rhône-Alpes contre 21% en France.

La région dispose également d'une bonne vitalité entrepreneuriale puisqu'elle compte 62 569 créations d'entreprises sur son territoire en 2015 soit 12% des créations sur l'ensemble du territoire français.

Cette économie permet à la région de présenter un taux de chômage plus faible que le niveau national (8,9% contre 9,9%) au dernier trimestre 2015. Ainsi, en 2015, la région compte plus de 628 000 demandeurs d'emploi, dont plus de 58 400 en situation de handicap.

Source : Insee, Agefiph, CCI – les chiffres Clés.



Indice de vieillissement : Rapport de la population de 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans : un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.



L'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements privés et publics



Depuis la loi du 5 février 2005, les établissements privés et publics de 20 salariés/agents et plus (établissements assujettis) sont tenus à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés d'au moins 6% de leur effectif. Les établissements disposent de diverses modalités pour remplir leur obligation d'emploi : par le recrutement direct de travailleurs handicapés mais également par le biais de modalités indirectes : la signature de contrats de sous-traitance avec les EA (Entreprises Adaptées), les CDTD (Centres de Distribution de Travail à Domicile) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou l'accueil de personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle. Les établissements n'ayant pas atteint leur obligation d'emploi au travers l'emploi direct et indirect, doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (secteur privé) ou au Fiphfp (secteur public).

! Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés diffèrent entre le secteur public et le secteur privé. De ce fait, leurs résultats ne sont pas comparables.

L'emploi privé

Les établissements assujettis (au moins 20 salariés)

En Auvergne-Rhône-Alpes, la majorité de l'activité économique se joue dans des établissements de petite taille (inférieure à 20 salariés). Ainsi en 2012, parmi les 727 113 établissements privés que compte la région, seuls 11 625 sont soumis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap. Ils se répartissent de la manière suivante :



62%
tertiaire



27%
industrie



11%
construction

Les travailleurs handicapés en emploi

En 2012, les établissements assujettis emploient 41 929 travailleurs handicapés. Parmi eux :



57%
tertiaire



61%
hommes



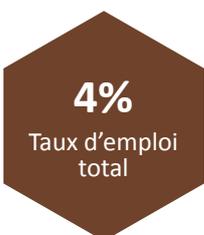
43%
âgés de plus
de 50 ans



90%
ayant plus
d'un an
d'ancienneté

La réponse à l'obligation d'emploi

L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de présenter un taux d'emploi direct¹ de 3,6 %.



Dans la région 31 % des établissements assujettis ont rempli leur obligation d'emploi exclusivement par l'emploi direct.

Les établissements n'ayant pas rempli leur obligation au travers de l'emploi direct de travailleurs handicapés disposent de modalités supplémentaires, dites indirectes,

portant ainsi le taux d'emploi total² à 4 %.

Par ailleurs, certains établissements, dits à « quota zéro », ne remplissent leur obligation d'emploi que par le biais d'une contribution à l'Agefiph. Ils représentent 9 % des établissements assujettis de la région.

Sources : Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, données DOETH 2012.

1 - Taux d'emploi direct = Nombre de bénéficiaires / effectif total rémunéré

2 - Taux d'emploi total = taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect

L'emploi public

Les établissements assujettis (au moins 20 agents)

Tout comme les établissements privés, une large majorité des établissements publics compte moins de 20 agents. Ainsi, en 2013, parmi les 104 303 établissements publics de la région, les établissements et services publics assujettis à l'obligation d'emploi sont au nombre de 1 365 répartis de la manière suivante :



72%
Fonction Publique
Territoriale



24%
Fonction Publique
Hospitalière



5%
Fonction Publique
d'État

Les travailleurs handicapés en emploi

Dans la région, 15 700 agents en situation de handicap sont en emploi dans les établissements et services de la fonction publique. Parmi eux,



60%
Fonction Publique
Territoriale



60%
femmes



83%
âgés de
plus de 40 ans



74%
titulaires de
catégorie C

La réponse à l'obligation d'emploi



L'emploi de ces travailleurs handicapés permet à la fonction publique de la région de présenter un taux d'emploi direct de 5,3 %.

Les établissements et services publics disposent également d'autres modalités pour remplir leur obligation d'emploi.

Le taux d'emploi légal, prenant en compte à la fois l'emploi direct et l'emploi indirect, s'élève en moyenne à 5,6 %.

Ainsi, les établissements n'employant aucun travailleur handicapé représentent 14% des établissements assujettis de la région. De plus, 49 % des établissements de la région versent une contribution au Fiphfp.

Source : Fiphfp – Déclaration 2014, effectifs au 1er janvier 2013 (hors éducation nationale).

Préparation, formation et accompagnement vers l'emploi.

Les salariés et demandeurs d'emploi en situation de handicap ont accès à l'ensemble du dispositif d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle de **droit commun**, ainsi qu'à des dispositifs de **formations spécifiques** aux personnes en situation de handicap. La formation et l'accompagnement vers l'emploi sont des enjeux primordiaux pour le public en situation de handicap, que l'on sait également moins diplômé et plus éloigné du marché de l'emploi.

L'orientation, la remise à niveau et la formation

Actions d'orientation et de remise à niveau

Immersion en entreprises	4 738
Actions d'orientation et de remise à niveau	4 730

Immersion en entreprise : organisée par le service public de l'emploi, elle permet au candidat de découvrir l'entreprise et le métier, et à l'employeur d'évaluer le candidat avant un recrutement ou lors de la définition du projet professionnel.

Remise à niveau : elle vise à compléter ou réactualiser les connaissances d'individus ayant déjà une expérience professionnelle.

Formations qualifiantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Formations qualifiantes en milieu ordinaire ¹	3 640
Formations qualifiantes en milieu spécifique ²	941
Apprentissage	963

1 - Actions individuelles et collectives de formation 2 - Centres de rééducation professionnelle

Formation qualifiante : elle permet l'obtention d'une certification.

Apprentissage : système de formation en alternance où la personne concernée se forme alternativement dans un organisme de formation et au sein d'une entreprise avec laquelle elle signe un contrat.

Depuis 2009, est mise en place une démarche qualitative d'accueil du public en situation de handicap au sein des organismes de formation, symbolisée par le logo **H***. Depuis le démarrage du dispositif, 296 établissements sont référencés et 407 référents **H*** ont été formés dans la région¹.

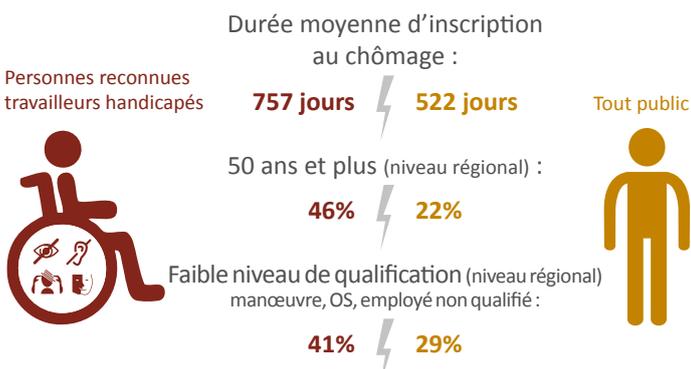
Sources : DR Pôle emploi, Animation régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes, CRDI, année 2015.

1 - À l'heure actuelle, le dispositif est seulement étendu sur l'ex région Rhône-Alpes.

Accompagnement et accès à l'emploi

Pôle emploi

L'Agefiph explicite, dans ses chiffres clés de l'année 2015, que le nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés s'élève à 58 458 dans la région, soit 9% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2015. Le taux de chômage des travailleurs handicapés en France s'élevait à 18% en 2013, contre 10% pour l'ensemble de la population.

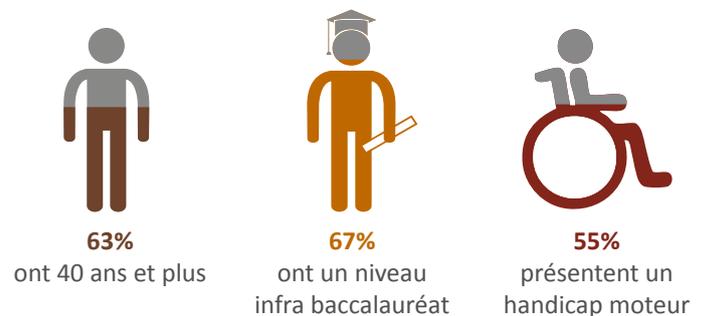


Sources : Agefiph tableau de bord Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2016-1 – décembre 2015, et Insee année 2013 et 2015.

Cap emploi

Les **Cap emploi** sont des organismes de placement spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

En 2015, dans la région, 10 921 personnes ont été accompagnées par Cap emploi. Elles présentent les caractéristiques suivantes :



Cette même année, plus de 83 000 services Cap emploi ont été mobilisés, 72% à destination des personnes et 28% à destination des employeurs.

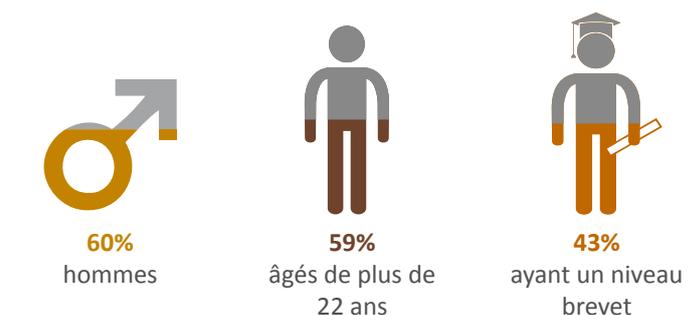
Grâce aux placements réalisés par Cap emploi, 10 542 contrats de travail ont été signés en 2015, dont 56 % sont durables (CDD de plus de 6 mois et CDI).

Source : Cap emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes – année 2015.

Les Missions locales

Le réseau des **Missions locales** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, des guichets uniques à même de résoudre les difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

Au sein des différentes Missions locales de la région, les 5 075 jeunes reconnus travailleurs handicapés suivis ont mobilisé plus de 37 500 fois les divers services d'accompagnement. Ils présentent les caractéristiques suivantes :



En 2015, les Missions locales ont permis la signature de 1 436 contrats de travail en Auvergne-Rhône-Alpes par des jeunes reconnus travailleurs handicapés.

Sources : Animation régionale des Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et Assistance technique régionale I-Milo- année 2015.

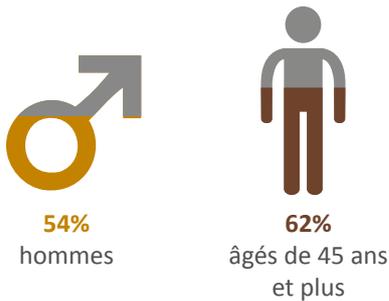


Maintien dans l'emploi et prévention de la désinsertion professionnelle

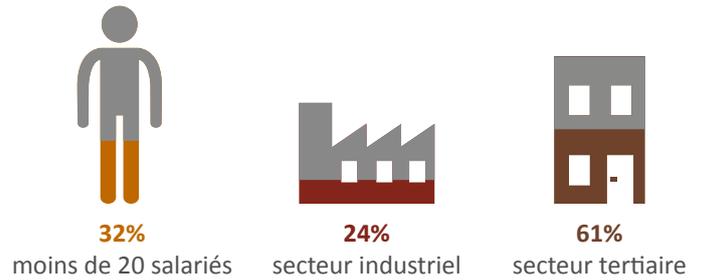
En matière d'accompagnement, le service social de la CARSAT a accompagné 14 481 assurés au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle en 2015 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a également permis le maintien dans l'emploi de 1 236 personnes au sein de la même entreprise, dont 69% sur le même poste.

D'autre part, le Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) a enregistré 3 612 nouveaux dossiers durant l'année 2015.

Les **salariés** bénéficiaires du dispositif SAMETH sont :



Les **employeurs** concernés sont pour leur part :



En termes de résultats, 3 096 maintiens ont été réalisés par le SAMETH en 2015, soit un taux de maintien de 92 % pour la région. Parmi l'ensemble de ces maintiens, 85 % ont permis de maintenir le salarié au même poste.

Lorsque le maintien en emploi n'a pas pu être mené, un licenciement pour inaptitude peut alors être prononcé.

Ainsi, pour l'année 2015, Pôle emploi a enregistré 9 575 inscriptions suite à un licenciement pour inaptitude dans la région Rhône-Alpes-Auvergne dont 67% ont un niveau de qualification inférieur au Bac.

Source : CARSAT Rhône-Alpes et Auvergne, Agefiph Délégation Auvergne-Rhône-Alpes - SAMETH, Direction Générale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes - données 2015

L'Observatoire régional du CRDI est au service de l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérationnels, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Nos missions :



... afin de faciliter l'orientation des politiques publiques régionales et locales en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Retrouvez une information plus détaillée dans nos publications sur

handiplace.org 



Coordonnées :
Pôle observatoire
04 75 78 34 57 – observatoire@handiplace.org